

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
ACTIFOREST**



Décembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise ACTIFOREST dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

ACTIFOREST			
Date d'adhésion au programme	16/11/2021	Date d'engagement dans le programme	24/05/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2023-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	23/05/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	12/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours du jury	9

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	20, chemin de Brousse - 33270 Bouliac
Secteurs d'activité	<p>Fondée en 2015, MaForêt est une société créatrice de solutions pour la régénération des forêts françaises.</p> <p>Ces solutions sont développées au service de propriétaires et gestionnaires forestiers qui s'engagent pour améliorer l'état écologique des forêts, et partant la qualité des services écosystémiques associés.</p> <p>MaForêt met ainsi à disposition des acteurs de terrain une plateforme numérique de gestion forestière, qui couvre aujourd'hui un réseau de 120 000 hectares, et une offre de services pour l'ingénierie, la mise en œuvre et le financement de projets de régénération forestière, notamment dans le cadre du label Bas Carbone (LBC).</p>
Chiffre d'affaires	NC
Nombre d'employés	1 à 5
Site web de l'entreprise	https://www.maforet.com/

I.1 Engagements préexistants

Sans l'avoir formalisé à travers une politique dédiée, MaForêt a intégré dès le développement de son activité de projets forestiers l'enjeu biodiversité, ce qui s'est traduit par les principaux engagements suivants :

- Diffusion gratuite d'outils numériques facilitant le diagnostic écologique des forêts : calcul de l'indice de biodiversité potentielle, gestion des données pédologiques, identification automatique des recouvrements éventuelles d'une forêt avec des zones réglementées (ZNIEFF, Natura 2000, etc.).
- Elaboration d'une charte d'engagement MaForêt pour une sylviculture équilibrée et proche de la nature : pour chaque projet de régénération forestière, cette charte est soumise à la signature des propriétaires forestiers, et les engage dans la durée à mettre en œuvre des pratiques forestières favorables à la biodiversité, et en particulier du sol forestier. Les projets étant financés au fur et à mesure de la réception des factures de travaux forestiers, celles-ci permettent d'établir le respect de ces pratiques. En particulier, la charte MaForêt implique des engagements en termes de mélange d'essences, l'exclusion des pratiques de labour et de récolte des rémanents, l'interdiction de l'utilisation de produits herbicides, insecticides ou fongicides, l'utilisation de chemins d'exploitation minimisant le travail du sol et l'engagement dans une certification de gestion durable (PEFC/FSC).
- Recours au socle méthodologique du label Bas-Carbone pour les projets labellisés, qui implique notamment la prise en compte de manière systématique dans le projet de la diversité des essences mobilisées dans les projets de replantation, ainsi que le suivi de l'indice de biodiversité potentielle en début de projets.
- Depuis 2021, participation active à l'évolution du cadre méthodologique des projets forestiers du label Bas-Carbone pour favoriser les itinéraires maintenant le couvert forestier, s'appuyant davantage sur la

régénération naturelle des forêts, et renforçant l'exigence vis-à-vis de l'impact sur la biodiversité.

- Depuis 2022, engagement de ne plus financer des projets de boisement de terres agricoles (sauf cas très particuliers de certaines friches agricoles, dans lesquelles on observe notamment une continuité avec un écosystème forestier existant) : pour MaForêt, la préservation de la biodiversité dans les milieux forestiers ne nécessite pas l'élargissement de la surface forestière existante en France mais repose sur d'autres leviers d'action. Par ailleurs, la diversité des écosystèmes étant en soi un aspect de la biodiversité, il nous apparaît nécessaire de conserver des écosystèmes agricoles (jachères, prairies, etc.) avec leurs propres spécificités faunistiques et floristiques.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Au regard de ses liens d'interdépendance à la biodiversité, les deux enjeux principaux de MaForêt sont le maintien d'écosystèmes forestiers dynamiques et résilients (enjeu 1) et leur adaptation au changement climatique (enjeu 2). Les autres enjeux (services d'approvisionnement mobilisés pour son activité propre, impact direct de l'entreprise sur le changement climatique via ses opérations) sont considérés comme marginaux.

Ces deux enjeux clefs peuvent induire les principaux risques et les opportunités suivants, jugés déterminants pour la conduite de l'activité :

- Risques opérationnels : fragilisation de la forêt en concevant le projet autour du seul service écosystémique stockage carbone (risque d'évolution vers une forêt peu diverse, et potentiellement moins résiliente aux aléas climatiques, aux risques de feux, etc.) ; risques de sécheresse et de maladie accentués par les effets du changement climatique et impactant potentiellement le succès des projets de MaForêt :
- Risques image : liés aux controverses sur l'impact écologique et social des projets carbone (risque d'assimilation des opérations de MaForêt à des projets peu scrupuleux conçus dans un objectif d'optimisation des crédits carbone générés et vendus) ; risques réputationnels en cas d'échecs répétés de projets MaForêt du fait des aléas climatiques
- Risques financiers : augmentation significative du coût des dispositifs assurantiels mis en œuvre; en lien avec le risque image, remise en question de l'ensemble des mécanismes de finance carbone, y compris le label Bas-Carbone sur lequel s'appuie actuellement MaForêt - fragilisant le modèle d'affaires de MaForêt; multiplication des subventions et dispositifs publics pour encourager l'adaptation de la forêt française, remettant en question le besoin de financement privé et les activités des acteurs intermédiaires.
- Opportunités opérationnelles : élaboration de nouveaux itinéraires techniques et de nouveaux services différenciants plaçant la biodiversité au centre ; élargissement du gisement de projets avec l'augmentation du nombre de forêts dépérissantes
- Opportunités image : renforcement de l'image de marque de MaForêt en démontrant sa capacité à intégrer ces enjeux au cœur de son activité, et sa capacité à anticiper et innover ; fidélisation de clients en quête de projets sérieux, écologiquement cohérents et à impact positif sur la biodiversité, tracés et n'induisant aucun risque réputationnel pour eux.
- Opportunités financières : accès à des sources de financement élargies, provenant d'entreprises cherchant à contribuer à la préservation de la biodiversité et non plus seulement au stockage carbone

Ces deux enjeux, directement en lien avec l'offre de MaForêt et son cœur d'activité, sont donc au cœur de sa démarche biodiversité.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action Le plan d'action concerne l'offre de services de MaForêt.

Durée prévue pour la mise en œuvre 3 ans (2023-206)

Nombre d'actions cœur de métier 2

Nombre d'actions complémentaires 2

Actions cœur de métier

- 1. Commercialiser une nouvelle offre de projets forestiers à haut niveau d'impact biodiversité d'ici fin 2024
- 2. Contribuer au développement de méthodes forestières du Label Bas-Carbone basées sur la gestion à couvert continu

Observations

L'entreprise a défini deux actions cœur de métier en lien direct avec son offre de service et avec un impact pertinent sur la préservation et le développement de la biodiversité.

Actions complémentaires

- 1. Publication annuelle d'un rapport d'impact à partir de 2024
- 2. Passage en société à mission et mise en place d'un comité de mission d'ici 2025

Observations

Les deux actions complémentaires sont à la fois liées à la formalisation de l'engagement de l'entreprise (rapport d'impact et passage au statut de société à mission) et à une volonté de sensibilisation par l'exemple, ce qui paraît pertinent aux vues de la collaboration avec un large écosystème de parties prenantes.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le plan d'action de l'entreprise est présenté de manière claire et structurée. Il est articulé autour de deux actions cœur de métier directement liées à la biodiversité, et de deux actions complémentaires davantage tournées vers de l'engagement des parties prenantes.

Les informations fournies détaillent les moyens mobilisés, incluant le temps humain des cofondateurs ainsi que les ressources financières allouées aux projets pilotes, et précisent des indicateurs et des objectifs chiffrés pour les actions cœur de métier, tels que le nombre de projets réalisés et leur contribution au chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le document précise également la concertation avec les parties prenantes internes et avec la gouvernance assurée par les trois cofondateurs.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action de Maforet est réaliste et adapté aux capacités de la microentreprise, bien intégré à sa stratégie de développement et porteur d'un effet favorable attendu sur la biodiversité, même si certains objectifs peuvent s'avérer ambitieux au regard de la complexité des projets et de l'implication de multiples parties prenantes.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Définir un budget et des moyens plus précis pour la publication du rapport d'impact.
- Anticiper davantage la dépendance de certains projets à des parties prenantes externes (Label Bas-Carbone) et ajuster le découpage dans le temps des objectifs en conséquence. Par exemple, il est peu probable que l'entreprise parvienne à réaliser 50% de son chiffre d'affaire en 2025 sur la base de nouvelles méthodes qui demandent encore à être précisées de façon collaborative avec d'autres acteurs.

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour aller plus loin il serait intéressant de définir une action supplémentaire de formalisation de bonnes pratiques liées au respect et au développement de la biodiversité au sein des forêts, accessible à l'ensemble de son écosystème.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Même en l'absence de rapport d'impact formalisé à court terme, prévoir des formats de communication (note de synthèse annuelle, supports de présentation) pour valoriser l'avancement du plan et les résultats obtenus auprès des parties prenantes.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retracés de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné la qualité du dossier et la cohérence du plan d'action. La démarche est maîtrisée et le rapport de suivi permet d'avoir une bonne vision de la mise en œuvre du plan d'action.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.